

Barème de notes départemental

M. Sylvain Robert présente le guide qui avait été fait par l'ancien Département de chimie-biologie. Les membres discutent et débattent sur la façon d'évaluer.

Sur la proposition de M. Sylvain Robert, appuyée par M. Hugo Germain, il est résolu que le Département n'émette pas de barème départemental et que les membres de l'assemblée soient libres d'émettre leur propre barème de notes par cours.

Référence : CBP-14-26-16, 28 novembre 2014